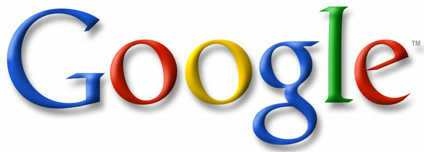

Google

L'Affaire Dreyfus-Ester-
Hazy


SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG
VE
RI
TAS
CHRISTO
ET
ECCLESIAE

HENRI VARENNES ET L. HENRY MAY

L'AFFAIRE
DREYFUS-ESTERHAZY

Les Étapes de la Vérité

> Cette affaire est purement judiciaire.
>
> (M. JULES MÉLINE. Séance de la Chambre du 13 janvier 1898.)

PARIS
P.-V. STOCK, ÉDITEUR
(Ancienne Librairie TRESSE & STOCK)
8, 9, 10, 11, GALERIE DU THÉATRE-FRANÇAIS
Palais-Royal

1898

— Vous jurez de parler sans haine et sans crainte, de dire toute la vérité et rien que la vérité ?

Ce serment que répètent les témoins en Cour d'Assises, nous nous le sommes prêtés à nous-même avant d'entreprendre ce résumé d'une affaire dont le monde entier parle depuis un an, mais que bien peu de gens connaissent avec précision. Nous croyons avoir tenu notre parole, et ces quelques pages, écrites sans passion, auront atteint leur but, si elles permettent au public de voir clair dans un procès embrouillé à dessein.

La France vient de vivre un roman-feuilleton si long, si compliqué, si terrible, qu'elle s'en affole. Cette brochure en est l'analyse, l'abrégé simplifié. Ce n'est point une œuvre de polémique, c'est un exposé sommaire et chronologique.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

15 *octobre* 1894. — Arrestation du capitaine Dreyfus.

22 *décembre* 1894. — Condamnation à la déportation dans une enceinte fortifiée.

4 *janvier* 1895. — Dégradation de Dreyfus.

Mai 1896. — Découverte par le colonel Picquart du *petit bleu* qui le met sur la piste d'Esterhazy.

3-14 *septembre* 1896. — Correspondance Gonse-Picquart : « Il est nécessaire *de marcher* avec une extrême prudence, dit le général Gonse au chef du bureau des renseignements... Il s'agit de savoir comment on arrivera à la manifestation de la vérité. »

Octobre 1896. — Première brochure de M. Bernard Lazare, soutenant l'innocence de Dreyfus.

18 *novembre*. — Interpellation Castelin. Envoi du colonel Picquart en mission... Fabrication par le colonel Henry d'un faux destiné à empêcher la revision du procès Dreyfus.

14 *juillet* 1897. — M. Scheurer-Kestner dit à ses collègues du bureau du Sénat qu'il est convaincu de l'innocence de Dreyfus.

28 *septembre* 1897. — M. Martini, contrôleur de l'armée et ami du général Billot, va demander à M. Hadamard, beau-père de Dreyfus, quels sont les éléments qui ont été réunis pour établir l'innocence de Dreyfus.

28 *octobre*. — M. Ranc, dans les couloirs de la

Chambre, déclare que M. Scheurer-Kestner est convaincu de l'innocence de Dreyfus.

30 *octobre*. — Visite de M. Scheurer-Kestner au général Billot, ministre de la guerre.

14 *novembre*. — Le colonel du Paty de Clam (la dame voilée) remet à Esterhazy une pièce secrète du dossier Dreyfus. Esterhazy portera cette pièce au ministère de la guerre le 20 novembre. On lui en remettra un reçu.

16 *novembre*. — Campagne du *Figaro*. — Plainte de M. Mathieu Dreyfus. Il accuse Esterhazy d'être l'auteur du bordereau. — Esterhazy déféré à un conseil d'enquête.

18 *novembre*. — Révocation du commandant Forzinetti, dénoncé comme ayant affirmé à Rochefort l'innocence de Dreyfus. — Trente jours d'arrêts au commandant Pauffin de Saint-Morel, qui est allé porter à Rochefort « le drapeau de l'Etat-Major. »

22 *novembre*. — On obtient que le colonel Picquart soit ramené de Tunisie et entendu à l'instruction Esterhazy. — On perquisitionne rue Yvon-Villarceau, en son absence.

27 *novembre*. — M. Picquart est entendu par M. de Pellieux.

28 *novembre*. — Publication, par *Le Figaro*, des lettres à Mme de Boulancy.

4 *décembre*. — Interpellation sur l'affaire Dreyfus. « Dreyfus a été justement et légalement condamné », déclare le général Billot.

7 *décembre*. — Le bordereau Dreyfus est versé au dossier d'Esterhazy. — Interpellation Scheurer-Kestner au Sénat.

13 *décembre*. — Lettre d'Emile Zola à la jeunesse.

15-20 *décembre*. — Les faux de Lemercier-Picard sont offerts à M. Reinach, qui les refuse, et vendus à Rochefort qui les publie comme venant de « la fabrique de faux » du Syndicat.

3 *janvier* 1898. — Esterhazy envoyé en conseil de guerre.

8 *janvier*. — Plainte du colonel Piquart contre les faux télégrammes *Speranza* et *Blanche* qui lui ont été adressés à Tunis.

10 *janvier*. — Le demi-huis clos. Réquisitoire contre le colonel Picquart. Esterhazy blanchi par le rapport Ravary. — Le général de Luxer, président, tient pour bonnes toutes les explications de l'accusé. — Le huis clos prononcé.

11 *janvier*. — L'acquittement. Esterhazy, à sa sortie, salué des cris de : *Vive l'armée ! A bas les juifs !* quitte la prison au bras de Mme Pays.

13 *janvier*. — Lettre d'Emile Zola au Président de la République, publiée par *L'Aurore*, sous ce titre : « *J'accuse* ». — Le colonel Picquart est arrêté et envoyé au Mont-Valérien.

14 *janvier*. — La Chambre *repousse* l'ordre du jour Cavaignac et vote un ordre du jour de Mun et Guérin réclamant des poursuites contre *L'Aurore*.

15 *janvier*. — Plaintes de Mme de Boulancy contre l'auteur inconnu des prétendus faux dénoncés par Esterhazy. (La lettre *du Uhlan* est remise au juge Bertulus).

16 *janvier*. — Au Tivoli-Vaux-Hall, Zola acclamé.

17 *janvier*. — Les listes de protestation contre l'illégalité du jugement Dreyfus se multiplient.

18 *janvier*. — Le ministre de la guerre porte plainte contre Zola et *L'Aurore*.

20 *janvier.* — Zola et Perrenx, gérant de *L'Aurore*, sont assignés. Quinze lignes sont retenues dans l'article de huit colonnes.

21 *janvier.* — Lettre de Zola : Réponse à l'assignation.

22 *janvier.* — Interpellation Cavaignac. « Nous n'avons pas cru devoir soumettre au jury l'honneur des chefs de l'armée », dit M. Méline.

31 *janvier.* — Déclaration de M. de Bulow à la Commission du budget au Reischtag : **Entre l'ex-capitaine Dreyfus et n'importe quels organes allemands, il n'a jamais existé de relations ni de liaisons d'aucune sorte.** — A la Chambre, M. Jaurès pose cette question à M. Méline : *Oui ou non*, une pièce a-t-elle été communiquée au Conseil de guerre en dehors de l'accusé ? *M. Méline refuse de répondre.*

1er *février.* — *Le Journal de Suède* affirme que Nicolas II a exprimé son regret de ne pas voir reviser le procès Dreyfus.

3 *février.* — *La Réforme* affirme que M. du Paty de Clam est le personnage mystérieux désigné par Esterhazy sous le nom de « la dame voilée ».

7 *février.* — **Zola en Cour d'Assises.** Les officiers sont absents. Le général Billot, partie plaignante, n'est pas là.

9 *février.* — Arrêt de la Cour forçant les témoins militaires à venir à l'audience.

10 *février.* — M. Delegorgue, président des Assises, déclare : *Il n'y a pas d'affaire Dreyfus.* Il refuse de poser les questions aux témoins. — Le général Mercier n'ose pas nier qu'une pièce secrète ait été communiquée aux juges de Dreyfus.

11 *février*. — Déposition du colonel Picquart.

12 *février*. — Déposition de M. Jaurès. Il affirme qu'une pièce a été communiquée. — Me Demange déclare qu'il n'a connu lors du procès que le bordereau. Mais Me Salles lui a dit tenir d'un juge du Conseil de guerre qu'une pièce secrète avait été communiquée aux juges de Dreyfus. — On entend M. Bertillon, on voit son schéma.

14 *février*. — M. Paul Meyer, directeur de l'Ecole des chartes ; M. Auguste Molinier, professeur à l'Ecole des chartes ; M. Emile Molinier, professeur à l'Ecole du Louvre, affirment que *le bordereau est d'Esterhazy*. — M. Louis Havet, professeur au Collège de France, aboutit à la même conclusion.

17 *février*. — M. de Pellieux parle de la pièce secrète (le faux Henry).

18 *février*. — M. de Boisdeffre pose la question de confiance. — Le colonel Picquart affirme que la pièce secrète est un faux. Interrogatoire d'Esterhazy. Il reste muet sur les accusations formulées par Me Albert Clémenceau, défenseur du gérant de *L'Aurore*.

19 *février*. — M. Lalance, député protestataire au Reichstag, déclare que le colonel Sandher, ancien chef du deuxième bureau en 1894, est mort atteint d'aliénation mentale.

20, 22 et 23 *février*. — Plaidoirie de Me Labori pour Zola. — M. G. Clémenceau plaide pour *L'Aurore*.

23 *février*. — **Condamnation de Zola.** (1 an de prison, 3.000 francs d'amende) et du gérant de *L'Aurore* (4 mois de prison, 3.000 francs d'amende).

25 *février.* — MM. Grimaux, Leblois, Picquart et Chaplain sont frappés pour avoir exprimé leurs doutes sur la culpabilité de Dreyfus.

26 *février.* — La plupart des journaux d'Europe prennent parti pour Zola.

1er mars. — On apprend que Me Jules Auffray introduisait à l'audience les hommes de du Paty de Clam, *pour soutenir le jury* et huer Zola.

5 *mars.* — Mort de Lemercier-Picard. Son identité cachée pendant trois jours par la police.

30 *mars.* — Le pourvoi de Zola et de *L'Aurore.* — Déclaration de M. Manau.

1er *avril.* — Le général Billot délare à M. Mazeau, président de la Cour de cassation, qu'*il ne répond plus de rien*, si l'arrêt Zola est cassé.

2 *avril.* — **Arrêt Zola annulé.** — Le Conseil de guerre n'ayant pas porté plainte contre le journal poursuivi. — M. Méline, interpellé par M. Habert, promet de recommencer les poursuites.

7 *avril.* — Lettre d'*Un Diplomate* au *Siècle* accusant Esterhazy d'avoir été à la solde de Schwarzkoppen. — Esterhazy ne poursuit pas *Le Siècle.*

8 *avril.* — Plainte du Conseil de guerre contre Zola et *L'Aurore.* — Dans *Le Siècle,* déposition de M. Casella. Il affirme qu'Esterhazy est l'auteur du bordereau. Il met en cause MM. Panizzardi et Schwarzkoppen desquels il dit tenir tout ce qu'il avance.

11 *avril.* — Zola et *L'Aurore* réassignés. Il n'y a plus que trois lignes de retenues dans l'article de huit colonnes.

12, 13, 14, 15 *avril.* — Esterhazy ne poursuit ni *Le Siècle,* ni les journaux qui ont reproduit les accusations de M. Casella.

15 *mai.* — L'Etat-Major produit une photographie de Picquart causant avec Schwarzkoppen. *Le Jour* affirme l'existence de cette photographie. On somme *Le Jour* de la produire. La photographie disparaît.

23 *mai.* — **Zola poursuivi à Versailles.** Conclusions d'incompétence rejetées. Pourvoi. — Des bandes de camelots poursuivent, en les huant, Zola d'abord, Picquart ensuite. Esterhazy, entouré d'officiers et de journalistes qui lui serrent la main, déclare qu'il vient pour tuer Picquart. — *Les lettres à Mme de Boulancy sont reconnues authentiques après enquête judiciaire.*

14 *juin.* — Chute du ministère Méline.

16 *juin* .— Rejet du pourvoi de Zola.

18-22 *juin.* — Crise ministérielle dominée par l'affaire Dreyfus.

24 *juin.* — M. Conybeare, professeur à l'Université d'Oxford, écrit à M. Reinach, déféré à un conseil d'enquête en sa qualité d'officier de réserve : « Le colonel de Schwarzkoppen ne niera pas qu'il donnait 2.000 francs de mensualité à son informateur habituel : Esterhazy. » Esterhazy ne poursuit pas les journaux qui reproduisent l'accusation de M. Conybeare. M. Reinach est mis en réforme.

27 *juin.* — M. Charles Dupuy déclare que le rapport Lebrun-Renault est de 1897.

28 *juin.* — M. Brisson se laisse imposer, par *La Libre Parole* et *L'Intransigeant*, M. Cavaignac comme ministre de la guerre. M. Cavaignac est désigné par ces journaux « en raison de son attitude dans l'affaire Dreyfus. »

5 *juillet.* — *L'Aurore* publie une lettre d'Esterhazy contenant la formule du bordereau « Je vais partir

en manœuvres. » Cette lettre prouve : 1° que, contrairement à ses dires, Esterhazy est allé aux manœuvres en 1894 ; 2° que la tournure « *en* manœuvres » était familière au commandant.

8 *juillet.* — Discours de M. Cavaignac. L'affichage voté.

9 *juillet.* — Lettre du colonel Picquart à M. Brisson, lui offrant de prouver que les pièces lues à la tribune ne s'appliquent pas à Dreyfus.

13 *juillet.* — Le colonel Picquart est arrêté et poursuivi pour les faits qui l'ont fait réformer en février. — Arrestations d'Esterhazy et de Mme Pays **accusés de faux** (les faux Speranza et Blanche).

18 *juillet.* — Nouveau procès de Zola à Versailles. Condamnation par défaut de Zola et de Perrenx (un an de prison et 3.000 francs d'amende).

M. le procureur général parle du « *maquis de la procédure* » ; Me Ployer, avocat du Conseil de guerre, dit : « *Devant la Cour d'assises de la Seine, Zola, malgré une liberté de défense dont on n'a pas d'exemple dans les annales judiciaires, n'a pas essayé même une démonstration.* »

19 *juillet.* — Départ de Zola.

23 *juillet.* — Plainte du colonel Picquart contre M. du Paty de Clam. Zola est rayé de la Légion d'Honneur.

28 *juillet.*— La Chambre des appels correctionnels, condamne Zola et Perrenx, gérant de *L'Aurore*, à un mois de prison et 3.000 francs d'amende pour diffamations envers les experts Couard, Belhomme et Varinard qu'il a accusés dans sa lettre de mensonge ou d'imbécillité. Les experts obtiennent chacun 5.000 francs de dommages-intérêts.

30 *juillet.* — Ordonnance de M. Bertulus : du Paty de Clam, Esterhazy et Marguerite Pays, auteurs et complices des faux Blanche et Speranza.

6 *août.* — La Chambre d'accusation sauve M. du Paty de Clam, en déclarant M. Bertulus incompétent pour instruire l'affaire des faux du Paty de Clam et Esterhazy.

13 *août.* — Mise en liberté d'Esterhazy.

26 *août.* — MM. Picquart et Leblois renvoyés en police correctionnelle.

30 *août.* — Arrestation du colonel Henry qui avoue le faux de 1896.

31 *août.* — Démission du général de Boisdeffre. Suicide du colonel Henry.

1er *septembre.* — La Cour de cassation déclare que la Chambre d'accusation n'a sauvé du Paty de Clam que par un refus d'application de la loi.

3 *septembre.* — Démission de M. Cavaignac.

5 *septembre.* — Lettre de Mme Dreyfus au Garde des Sceaux, lui demandant d'introduire une demande en **revision**.

6 *septembre.* — Le général Zurlinden prend le portefeuille de la guerre.

13 *septembre.* — M. du Paty de Clam est en non-activité « pour ses agissements dans l'affaire Esterhazy. » La mise en liberté de M. Picquart est refusée.

17 *septembre.* — **La revision** est décidée en principe. La commission du ministère de la justice est saisie de l'affaire.

20 *septembre.* — M. Paul Bernard, président, informe Me Labori que la 8e chambre ajournera le procès Leblois-Picquart et accordera au colonel Picquart sa mise en liberté provisoire.

21 *septembre*. — Affaire Leblois-Picquart renvoyée après la revision. — Le gouverneur militaire de Paris fait enlever le colonel Picquart de la prison de la Santé et le fait mettre au secret, au Cherche-Midi.

24 *septembre*. — La commission consultative se partage par moitié : 3 voix pour le renvoi à la Cour de cassation, 3 voix contre.

26 *septembre*. — Le Conseil des ministres fait saisir la Cour de cassation de la **revision du procès Dreyfus**.

LE BORDEREAU

Le bureau des renseignements au ministère de la guerre recevait d'un de ses agents au mois d'avril 1894, la pièce suivante dérobée à un attaché militaire allemand :

Sans nouvelles m'indiquant que vous désirez me voir, je vous adresse cependant, monsieur, quelques renseignements intéressants.

1° Une note sur le frein hydraulique du 120 et la manière dont s'est conduite cette pièce.

2° Une note sur les troupes de couverture (quelques modifications sont apportées par le nouveau plan).

3° Une note sur une modification aux formations de l'artillerie.

4° Une note relative à Madagascar.

5° Le projet de manuel de tir de l'artillerie de campagne (14 mars 1894).

Ce dernier document *est extrêmement difficile à se procurer et je ne puis l'avoir à ma disposition que très peu de jours*. Le ministre en a envoyé un nombre fixe dans les corps et ces corps en sont responsables. Chaque officier détenteur doit remettre le sien après les manœuvres. Si donc vous voulez y prendre ce qui vous intéresse et le tenir à ma disposition après, je le reprendrai. A moins que vous ne vouliez que je le fasse copier *in-extenso* et vous en adresse la copie.

Je vais partir en manœuvres.

Bien que la phrase que nous avons soulignée indiquât comme auteur du bordereau plutôt un officier de troupe qu'un officier d'état-major, les soupçons des officiers du bureau des renseignements se portèrent au mois d'octobre sur le capitaine Alfred Dreyfus, dont l'écriture avait (à première vue) des ressemblances avec celle de la pièce saisie : le bordereau comme on l'a nommé depuis.

ALFRED DREYFUS

Alfred Dreyfus, ancien élève de l'École Polytechnique et de l'École de guerre, capitaine breveté au 14e régiment d'artillerie, stagiaire à l'état-major, était marié, père de deux enfants. Originaire d'Alsace, juif marié à une juive, il était riche. Il n'était ni joueur, ni viveur. Quel mobile pouvait l'avoir poussé à trahir son pays ? A ce point d'interrogation l'enquête n'allait pas pouvoir répondre. Bien d'autres questions essentielles allaient rester sans explication. Mais les accusateurs de Dreyfus, aveuglés, apportaient une conviction si ardente, une si vive passion dans les poursuites que tout allait leur apparaître comme des charges écrasantes ; ils tenaient dès l'abord l'accusé pour un traître, dont la trahison était à démontrer.

L'INSTRUCTION

L'instruction fut confiée à un officier des moins qualifiés pour cette délicate besogne de juge enquêteur ; l'avenir devait le prouver. « Esprit fumeux, compliqué, hanté d'intrigues romanesques,... s'occupant de spiritisme et d'occultisme », le commandant du Paty de Clam allait employer pour mener son information des « moyens de romans-feuilletons » et non des procédés judiciaires. Tout d'abord il fait venir Dreyfus au ministère de la guerre le 15 octobre. L'arrestation était déjà décidée et le directeur de la prison du Cherche-Midi, le commandant Forzinetti avait déjà reçu l'ordre de préparer une cellule On avait en même temps prévenu M. Forzinetti « de

se mettre en garde contre les démarches probables que tenterait la haute juiverie » dès qu'elle connaîtrait l'incarcération.

Ces précautions prises, on fait subir au capitaine Dreyfus un premier interrogatoire, ou plutôt on le soumet à une première épreuve.

En présence du chef de la Sûreté, le commandant du Paty de Clam lui dicte le bordereau. A la troisième ligne, le capitaine Dreyfus qui arrivait du dehors s'arrête un moment. Le commandant du Paty de Clam, l'apostrophe et lui demande pourquoi il s'interrompt? — J'ai froid aux doigts, dit le capitaine. Et il se remet à écrire.

Mais pour le commandant du Paty de Clam, la preuve est faite. Sa conviction est définitive. Dreyfus n'a pas froid aux mains, Dreyfus a compris que son crime était découvert. Il a eu une défaillance. Sans doute, il s'est ressaisi et a continué la lettre *jusqu'au bout*, mais ce calme après ce trouble passager n'est qu'une preuve de son endurcissement et de son cynisme (1).

Dreyfus est conduit au Cherche-Midi par le commandant Henry (2) et un agent de la Sûreté. Contrairement à la règle, le gouverneur de Paris n'avait été prévenu de rien.

(1) Une autre épreuve convainquit M. du Paty de Clam. Pendant un des interrogatoires qu'il fit subir au capitaine, il observa le pied de Dreyfus dont les jambes étaient croisées. A une question qu'il posa, le pied de Dreyfus fit un mouvement. Suivant une vieille croyance ecclésiastique, M. du Paty de Clam s'imaginait que les mouvements du pied correspondaient à des mouvements de l'âme. Il n'eut plus de doute !

(2) Le commandant Henry était dès lors attaché au deuxième bureau des renseignements sous les ordres du colonel Sandher, (mort fou l'année suivante).

A partir de ce moment, a conté plus tard le directeur de la prison, M. Forzinetti (dont nous citons le récit) Dreyfus fut muré vivant dans sa chambre. Nul ne pouvait voir le prisonnier, dont la porte, pendant tout le temps de sa présence au Cherche-Midi, ne devait s'ouvrir qu'en ma présence.

...Peu d'instants après, je me rendis auprès du capitaine Dreyfus. Il était dans un état de surexcitation impossible ; j'avais devant moi un véritable aliéné, aux yeux injectés de sang. Il avait tout bouleversé dans sa chambre. Je parvins, non sans peine, à le calmer. J'eus l'intuition que cet officier était innocent.

Il me supplia de lui donner les moyens d'écrire ou de le faire moi-même pour demander au ministre de la guerre à être entendu par lui, ou par des officiers généraux du ministère. Il me raconta les phases de son arrestation, qui ne furent ni dignes ni militaires.

Du 18 au 24 octobre, le commandant du Paty de Clam, qui avait procédé à l'arrestation de Dreyfus au ministère de la guerre, vint, muni d'une autorisation particulière du ministre de la guerre, pour l'interroger. Avant de voir Dreyfus, il me demanda s'il ne pouvait pas pénétrer sans bruit dans sa cellule porteur d'une lampe assez puissante pour pouvoir projeter un flot de lumière au visage du capitaine, qu'il voulait surprendre de façon à le démonter. Je répondis que ce n'était pas possible.

Il lui fit subir deux interrogatoires et lui dicta chaque fois des fractions de phrases puisées dans le document incriminé, dans le but d'établir la comparaison entre les écritures...

Pendant cette période de temps, la surexcitation du capitaine Dreyfus était toujours très grande.

Du corridor, on l'entendait gémir, crier, parlant à haute voix, protestant de son innocence. Il se butait contre les meubles, contre les murs, et il paraissait inconscient des meurtrissures qu'il se faisait.

Il n'eut pas un instant de repos, et lorsque terrassé par les souffrances, la fatigue, il se jetait tout habillé sur le lit, son sommeil était hanté par d'horribles cauchemars.

Il avait des soubresauts tels qu'il lui est arrivé de tomber du lit.

Pendant ces neuf jours, d'une véritable agonie, il ne prit que du bouillon et du vin sucré, ne touchant à aucun aliment.

Le 24 au matin, son état mental, voisin de la folie, me parut tellement grave que, soucieux de mettre ma responsabilité à couvert, j'en rendis compte directement au ministre ainsi qu'au gouverneur de Paris.

Dans l'après-midi, je me rendis sur convocation, près du général de Boisdeffre, que je savais chez le ministre de la guerre. Le général m'ayant demandé mon opinion, je répondis, sans hésitation : On fait fausse route, cet officier n'est pas coupable.

C'était ma conviction, et elle n'a fait que se confirmer.

Entré seul dans le cabinet du ministre, le général en ressortait quelques instants après, me paraissant fort ennuyé pour me dire : « Le ministre part pour aller assister au mariage de sa nièce et me laisse « carte blanche » ; tâchez de me conduire Dreyfus jusqu'à son retour, il s'en arrangera ensuite. »

Je fus porté à penser que le général de Boisdeffre était resté étranger à l'arrestation ou qu'il ne l'approuvait pas. Néanmoins, le général m'ordonna de faire visiter secrètement le capitaine par le médecin de l'établissement, qui prescrivit des potions calmantes et une surveillance incessante.

A partir du 27, le commandant du Paty de Clam vint presque journellement lui faire subir de nouveaux interrogatoires...

Jusqu'au jour où ce malheureux fut livré aux magistrats rapporteurs du Conseil de guerre, il se savait accusé du crime de « haute trahison » sans toutefois en connaître la nature...

Le jour même de l'arrestation, le commandant du Paty de Clam avait fait une perquisition au domicile de Dreyfus. Il avait annoncé son incarcération à la femme du capitaine accusé, mais il lui avait fait jurer de n'en parler à personne : la vie de son mari dépendait de son silence.

La perquisition n'amena aucun résultat. Voici la conclusion qu'en tira plus tard le rapporteur, M. Besson d'Ormescheville :

« Il est permis de penser que, si aucune lettre même de famille, sauf celles des fiançailles adressées à Mme Dreyfus, aucune note même de fournisseurs n'ont été trouvées dans cette perquisition c'est que tout ce qui aurait pu être en quelque façon compromettant avait été caché ou détruit de tout temps. »

Durant tout le cours de l'enquête, on ne trouva rien, absolument rien de sérieux contre l'accusé. Mais la volonté accusatrice était si forte que son calme comme son émotion, la précision de ses réponses comme son embarras, tout démontrait sa culpabilité à ses accusateurs.

On a l'impression qu'il voile souvent la vérité, écrit le rapporteur, et toutes les fois qu'il se sent serré de près, *il s'en tire sans trop de difficultés* grâce à la souplesse de son esprit.

LES EXPERTS

De l'instruction, une seule charge résultait : la similitude de l'écriture du bordereau et de l'écriture de Dreyfus. Des experts furent nommés.

M. Gobert, expert près la Banque de France, saisi le premier du bordereau, déclara tout d'abord que le bordereau et les pièces de comparaison qu'on lui avait fournies *n'émanaient pas de la même personne.*

On tint M. Gobert pour suspect et sous prétexte qu'il avait demandé sur l'auteur du bordereau des renseignements qui parurent indiscrets, on lui retira l'expertise.

M. Teyssonnières « sur son honneur et cons-

cience déclara que le bordereau émanait de Dreyfus. »

M. Charavay, plus réservé, conclut cependant dans le même sens.

M. Pelletier déclara « qu'*il ne se croyait pas autorisé à attribuer le document aux personnes soupçonnées.*

M. Bertillon, enfin, dont la conviction prit les proportions d'une idée fixe, soutint la culpabilité de Dreyfus à l'aide de la Trigonométrie et d'un schéma que nul jamais n'a compris.

Tous reconnaissaient bien entre le bordereau et l'écriture de Dreyfus certaines dissemblances. Mais c'étaient là des *altérations volontaires qu'il y avait introduites afin de pouvoir l'arguer de faux dans le cas où le document serait saisi!* (Rapport d'Ormescheville).

A L'AUDIENCE

L'affaire vint à l'audience du 2e Conseil de guerre de Paris le 20 décembre 1894. Dreyfus était assisté de Me Demange.

Dès l'abord le huis clos fut prononcé, malgré les protestations de l'éminent avocat à qui la parole fut brutalement enlevée au moment où il allait lire des conclusions commençant par ces mots : « *En fait, au point de vue de* LA *charge relevée, attendu que* L'UNIQUE *pièce...* » On lui imposa silence « au-dessus des intérêts de la défense quelque chose de plus grand planant qui était l'intérêt de la patrie (1). » Et le public fut expulsé.

On ne sut rien alors de ce qui se dit ou se fit

(1) « L'unique pièce » à laquelle faisait allusion Me Demange, était le bordereau qui a traîné depuis lors dans tous les journaux, sans que les intérêts de la patrie en aient été lésés en rien.

à l'audience. Depuis cette époque, on a cependant appris que la plus grave déposition — en dehors de celles, contradictoires, des experts — fut le témoignage du commandant (depuis lieutenant-colonel) Henry.

Il assura qu'une personne dont la parole ne pouvait être mise en doute lui avait affirmé que Dreyfus était coupable.

— Mais qui est-ce? s'écria Dreyfus. Nommez-la cette personne, amenez-la.

— Je ne puis, répondit le commandant Henry. Quand un officier connaît de pareils secrets, son képi doit ignorer ce qu'il a dans la tête.

Et ce disant, le témoin se couvrit en un geste théâtral.

Me Demange plaida et dans sa réplique le commandant Brisset, commissaire du gouvernement, lui fit cette concession :

— Eh bien, soit! vous avez fait justice des charges accessoires, je le veux bien. Mais ceci reste, Dreyfus, et ceci vous condamne.

Et l'honorable commandant montrait le bordereau

Me Demange reprit la parole. Pouvait-on, sur quelques lignes d'écriture, (quand les experts n'étaient pas d'accord) condamner un homme qui aurait trahi sa patrie, *sans mobile?*

L'audience fut suspendue et les quelques personnes qui y avaient assisté (fonctionnaires ou officiers) eurent l'impression qu'une condamnation était impossible et que l'acquittement allait être prononcé.

La délibération dura trois quarts d'heure. Les juges rapportèrent une sentence de condamnation rendue à *l'unanimité.*

Dreyfus fut condamné à la déportation perpétuelle dans une enceinte fortifiée et à la dégradation militaire.

Entre la plaidoirie de Me Demange et le jugement que s'était-il donc passé ?

L'ILLÉGALITÉ.

Une illégalité des plus graves avait été commise.

Tandis que l'accusé et son défenseur croyaient avoir répondu à toutes les charges de l'accusation, une pièce avait été communiquée aux juges dans la salle des délibérations.

« Le bordereau est bien de Dreyfus avait dit le colonel Maurel, président du Conseil de guerre, à ses assesseurs. (Deux avaient déjà voté pour l'acquittement). Nous avons d'autres preuves de sa trahison. » Et il avait tiré de sa serviette une lettre échangée entre l'attaché militaire allemand Schwartzkoppen et l'attaché italien Panizardi, lettre saisie par un de nos agents et contenant cette phrase : « *Ce canaille de D... devient trop exigeant.* »

Ce D..., c'était Dreyfus, évidemment. La vue de cette pièce détermina la conviction des juges, et par une illégalité, on leur fit commettre une erreur.

La pièce qu'on leur avait fait voir ne s'appliquait pas à Dreyfus. Jamais les attachés militaires ne désignent par l'initiale de leurs noms les espions à leur solde. De plus, la lettre contenant cette phrase était arrivée dans les bureaux du ministère de la guerre *huit mois avant les poursuites !* Il n'y avait donc aucune raison pour que ce D désignât plutôt Dreyfus que Durand, Dupont ou Dupuy (1).

(1) Cette lettre était si peu probante que, lorsque des doutes sérieux commencèrent à s'élever sur la culpabilité de Dreyfus, le

LA DÉGRADATION.

Dreyfus fut dégradé dans la cour de l'École militaire le 4 janvier 1895. Voici le récit que fit de cette cérémonie tragique un journal du matin, des plus hostiles à Dreyfus.

Le premier coup de neuf heures sonne à l'horloge de l'Ecole. Le général Darras lève son épée et jette le commandement, aussitôt répété sur le front de chaque compagnie :

— Portez armes !

Les troupes exécutent le mouvement.

Un silence absolu lui succède.

Les cœurs cessent de battre, et tous les yeux se portent dans l'angle droit de la place où Dreyfus a été enfermé dans un petit bâtiment à terrasse.

Un petit groupe apparaît bientôt : c'est Alfred Dreyfus, encadré par quatre artilleurs, accompagné par un lieutenant de la garde républicaine et le plus ancien sous-officier de l'escorte, qui approche. Entre les dolmans sombres des artilleurs, on voit se détacher très net l'or des trois galons en trèfle, l'or des bandeaux du képi ; l'épée brille et l'on distingue de loin la dragonne noire tenant à la poignée de l'épée.

Dreyfus marche d'un pas assuré.

— Regardez donc, comme il se tient droit, la canaille, dit-on.

Le groupe se dirige vers le général Darras, devant lequel se tient le greffier du Conseil de guerre, M. Vallecalle, officier d'administration.

Dans la foule, des clameurs se font entendre.

Mais le groupe s'arrête.

Un signe du commandant des troupes, et les tambours et les clairons ouvrent un ban et le silence se fait de nouveau, cette fois tragique.

commandant Henry, devenu, depuis lors, lieutenant-colonel, pour convaincre les ministres de la guerre, fabriqua une lettre fausse où il écrivit en toutes lettres le nom de Dreyfus.

Les canonniers qui accompagnent Dreyfus reculent de quelques pas, le condamné apparaît bien détaché.

Le greffier salue militairement le général et, se tournant vers Dreyfus, lit, d'une voix très distincte, le jugement qui condamne le nommé Dreyfus à la déportation dans une enceinte fortifiée et à la dégradation militaire.

Puis le greffier se retourne vers le général et fait le salut militaire.

Dreyfus a écouté silencieusement. La voix du général Darras s'élève alors et, bien que légèrement empreinte d'émotion, on entend très bien cette phrase :

— Dreyfus, vous êtes indigne de porter les armes. Au nom du peuple français, nous vous dégradons!

On voit alors Dreyfus lever les deux bras et, la tête haute, s'écrier d'une voix forte, sans qu'on distingue le moindre tremblement :

— Je suis innocent, je jure que je suis innocent! Vive la France!

— A mort! répond au dehors une immense clameur.

Mais le bruit s'apaise aussitôt. On a remarqué que l'adjudant chargé de la triste mission d'enlever les galons et les armes du dégradé avait porté la main sur celui-ci, et déjà les premiers galons et parements, qui ont été décousus d'avance, ont été arrachés par lui et jetés à terre.

Dreyfus en profite pour protester de nouveau contre sa condamnation, et ses cris arrivent très distincts jusqu'à la foule.

— Sur la tête de ma femme et de mes enfants, je jure que je suis innocent. Je le jure! Vive la France!

Cependant l'adjudant a arraché très rapidement les galons du képi, les trèfles des manches, les boutons du dolman, les numéros du col, la bande rouge que le condamné porte à son pantalon depuis son entrée à l'Ecole Polytechnique.

Reste le sabre : l'adjudant le tire et le brise sur son genou : un bruit sec, les deux tronçons sont jetés à terre comme le reste.

Le ceinturon est ensuite détaché, le fourreau tombe à son tour.

C'est fini. Ces secondes nous ont semblé un siècle; jamais impression d'angoisse plus aiguë.

Et de nouveau, nette sans indice d'émotion, la voix du condamné s'élève :

— On dégrade un innocent!

Il faut maintenant passer devant ses camarades et ses subordonnés de la veille. Pour tout autre, c'eût été un supplice atroce... Dreyfus ne paraît pas autrement gêné, car il enjambe ce qui fut les insignes de son grade, que deux gendarmes viendront relever tout à l'heure, et se place lui-même entre les quatre canonniers qui, le sabre nu, l'ont conduit devant le général Darras,

Le petit groupe, que conduisent deux officiers de la garde républicaine, se dirige vers la musique placée devant la voiture cellulaire et commence à défiler devant le front des troupes, à un mètre à peine.

Dreyfus marche toujours la tête relevée. Le public crie : « A mort! ». Bientôt, il arrive devant la grille, la foule le voit mieux, les cris augmentent, des milliers de poitrines réclament la mort du misérable qui s'écrie encore : « Je suis innocent! Vive la France! »

La foule n'a pas entendu, mais elle a vu Dreyfus se tourner vers elle et crier.

Une formidable bordée de sifflets lui répond, puis une clameur qui passe comme un souffle de tempête au travers de la vaste cour :

— A mort! A mort!

Et, au dehors, un remous terrible se produit dans la masse sombre, et les agents ont une peine inouïe à empêcher le peuple de se précipiter sur l'Ecole militaire et de prendre la place d'assaut, afin de faire plus prompte et plus rationnelle justice de l'infamie de Dreyfus.

Dreyfus continue sa marche. Il arrive devant le groupe de la presse.

— Vous direz à la France entière, crie-t-il, que je suis innocent!

— Tais-toi misérable, répond-on, lâche, traître, Judas!

Sous l'outrage, l'abject Dreyfus se redresse ; il nous jette un coup d'œil de haine féroce :

— Vous n'avez pas le droit de m'insulter.

Une voix nette sort du groupe de la presse :

— Vous savez bien que vous n'êtes pas innocent. Vive la France — Sale juif, crie-t-on.

Dreyfus continue son chemin.

Ses vêtements ont un aspect pitoyable. A la place des galons pendent de longs bouts de fil, le képi n'a plus de forme.

Dreyfus se redresse encore, mais les cris de la foule commencent à avoir raison de lui. Si la tête du misérable est encore insolemment tournée du côté des troupes, ses jambes commencent à fléchir.

Le tour du carré s'achève. Dreyfus est remis entre les mains des deux gendarmes qui sont venus ramasser ses galons, ils le font monter dans la voiture cellulaire.

... Dreyfus, dans un complet mutisme a été réintégré au dépôt. Mais là, il a de nouveau protesté de son innocence.

PROTESTATIONS D'INNOCENCE

Depuis lors, comme avant la dégradation, comme au jour de son arrestation, comme pendant l'enquête, comme à l'audience, Dreyfus a toujours protesté de son innocence.

La veille de la dégradation, il écrivait au ministre de la guerre.

Monsieur le ministre,

J'ai reçu par votre ordre la visite du commandant du Paty de Clam, auquel j'ai déclaré encore que j'étais innocent *et que je n'avais même jamais commis la moindre imprudence.*

Je suis condamné, je n'ai aucune grâce à demander, mais, au nom de l'honneur qui, je l'espère, me sera rendu un jour, j'ai le devoir de vous prier de vouloir bien continuer vos recherches.

Moi parti, qu'on cherche toujours, c'est la seule grâce que je sollicite.

Le soir de la dégradation, il écrivait à Me Demange.

Cher maître,

J'ai tenu la promesse que je vous avais faite. Innocent, j'ai affronté le martyre le plus épouvantable que l'on puisse infliger à un soldat ; j'ai senti autour de moi le mépris de la foule ; j'ai souffert la torture la plus terrible qu'on puisse imaginer. Et que j'eusse été plus heureux dans la tombe ! Tout serait fini, je n'entendrais plus parler de rien, ce serait le calme, l'oubli de toutes mes souffrances.

Mais, hélas ! le devoir ne me le permet pas, comme vous me l'avez si bien montré.

Je suis obligé de vivre, je suis obligé de me laisser encore martyriser pendant de longues semaines pour arriver à la découverte de la vérité, à la réhabilitation de mon nom.

Hélas ! quand tout cela sera-t-il fini ? quand serais-je de nouveau heureux ?

Enfin, je compte sur vous, cher maître. Je tremble encore au souvenir de tout ce que j'ai enduré aujourd'hui, à toutes les souffrances qui m'attendent encore.

Soutenez-moi, cher maître, de votre parole chaude et éloquente, faites que ce martyre ait une fin, qu'on m'envoie le plus vite possible là-bas, où j'attendrai patiemment en compagnie de ma femme...

Voici, prise au hasard, dans la collection une lettre écrite à Mme Dreyfus le 25 décembre 1897 :

Ma chère Lucie,

Plus que jamais j'ai des minutes tragiques où le cerveau s'affole, c'est pourquoi je veux t'écrire, non pour te parler de moi, mais pour te donner toujours et encore les conseils que je crois te devoir.

J'ai fait encore tout ce mois-ci de nombreux et chaleureux appels pour toi, pour nos enfants. Je veux souhaiter que cet épouvantable martyre ait enfin un terme, je veux souhaiter que nous sortions enfin de cet effroyable cauchemar dans lequel nous vivons depuis si longtemps. Mais ce dont je ne saurais douter, ce dont je n'ai pas le droit de douter, c'est que tous les concours

ne te soient donnés, que cette œuvre de justice et de réparation ne se poursuive et ne s'accomplisse.

En résumé, ma chérie, ce que je voudrais te dire dans un effort suprême, où j'écarte totalement ma personne, c'est qu'il faut soutenir ton droit énergiquement, car il est épouvantable de voir tant d'êtres humains souffrir ainsi, car il faut penser à nos malheureux enfants qui grandissent...

Toutes ses lettres se ressemblent. C'est la même affirmation, la même plainte, le même cri répété sans cesse... « Je suis innocent ! Je suis innocent ! »

A L'ILE DU DIABLE

Dreyfus fut dirigé bientôt sur Saint-Martin de Ré d'où il fut ensuite embarqué pour l'île du Diable.

Condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée, il devait, aux termes de la loi, vivre libre dans le lieu de déportation. Sa femme devait être autorisée à le rejoindre. Il pouvait correspondre avec elle, librement, sous le contrôle de l'administration. Mais, depuis 1894, sa femme a vainement demandé à le rejoindre ; on a construit autour de la cabane où il demeure un mur qui lui cache la vue de la mer et qui transforme la déportation à laquelle il est condamné en prison perpétuelle. Enfin, M. André Lebon, Ministre des colonies sous le ministère Méline, ne lui a plus laissé parvenir les lettres des siens. On ne lui en remet qu'une copie. Et ce n'est pas tout : on a inventé pour Mme Dreyfus, coupable d'être la femme de ce condamné, ce supplice dont le raffinement fait honneur à l'imagination de M. Lebon : on ne lui donne pas les lettres de son mari. *On les lui copie.* Elle ne voit pas son écriture,

mais seulement le papier de l'administration sur lequel on veut bien lui transcrire les passages qu'on ne croit pas dangereux de lui laisser lire. On a vainement cherché la cause de cette cruauté. Les plus acharnés adversaires de Dreyfus n'ont pas encore tenté une explication. Le gouvernement n'a pas essayé non plus de dire en vertu de quel texte, de quel droit, il torturait ainsi Mme Dreyfus.

ESTERHAZY

Le silence s'était fait sur Dreyfus qui de son île du Diable continuait à jeter à sa femme des appels désespérés, criant son innocence d'un bout à l'autre de chacune de ses lettres, lorsque l'attention du ministère de la guerre fut ramenée vers lui dans les circonstances que voici :

Le colonel Sandehr, chef du bureau des renseignements, était mort dans une maison de fous. On lui avait donné pour successeur le lieutenant-colonel Picquart, un des officiers les mieux notés de l'état-major et de l'armée (1).

Un hasard mit cet officier sur la piste d'un commandant dont il avait surpris les relations suspectes avec un attaché militaire étranger : le commandant Walsin-Esterhazy.

Voici comment le commandant Ravary, dans un rapport nettement et lourdement hostile au colonel Picquart, véritable plaidoyer pour Esterhazy, voici comment le commandant Ravary résumait l'enquête du colonel Picquart :

(1) Depuis 1896 on a pu injurier, calomnier, chasser de l'armée, poursuivre, emprisonner le lieutenant-colonel Picquart. On n'est pas parvenu à prouver l'inexactitude d'une seule de ses assertions.

Au milieu du mois de mai 1896, l'attention du lieutenant-colonel Picquart fut attirée pour la première fois sur le commandant Esterhazy par les fragments d'une carte-télégramme (1) portant son nom et son adresse. Le texte en était conçu dans des termes tels qu'il y avait lieu de penser que des relations louches existaient entre le destinataire et l'expéditeur; les fragments, dont l'origine était pour lui la même que celle du bordereau, lui avaient été remis comme pièces de service par le lieutenant-colonel Henry sans que celui-ci, contrairement à son habitude, y eût apporté une attention particulière. La carte n'était signée que de l'initiale *C.*

Le caractère de gravité que lui parut présenter cette carte lorsqu'elle eut été reconstituée était si accentué, que le lieutenant-colonel Picquart résolut de n'en point parler à ses chefs avant de s'être renseigné sur la personnalité du commandant Esterhazy *qu'il ne connaissait pas.*

Il jugea nécessaire d'ouvrir une enquête très discrète sur la vie du commandant, ainsi que sur la considération dont il jouissait à son régiment. (2)

A cet effet, il s'adressa à l'un de ses amis, autrefois collègue d'Esterhazy, qui lui parla de cet officier dans les termes les plus sévères, disant « qu'il était toujours en quête de documents, tout en étant loin d'être un officier s'occupant avec zèle de son métier. »

D'autre part, l'agent très sûr qu'il employait dans son enquête, les renseignements que lui donna la poste, car il faisait saisir la correspondance de l'officier suspect, lui apprirent que le commandant Esterhazy menait une vie dissolue et avait de grands besoins d'argent.

Jusqu'alors, le lieutenant-colonel Picquart ne

(1) Le *petit bleu* dont il a été si souvent question.

(2) On le voit : le petit bleu n'a été pour le colonel Picquart qu'un indice. Accuser le chef du Bureau des renseignements de l'avoir fabriqué est aussi absurde que le serait l'accusation contre le chef de la sûreté de s'adresser une lettre pour se mettre sur la piste d'un assassin.

s'était pas préoccupé de comparer, ainsi qu'il est d'habitude au bureau des renseignements pour les personnes soupçonnées, l'écriture d'Esterhazy avec celles des pièces compromettantes renfermées dans les caisses de sûreté.

Avec l'assentiment de ses chefs, il se procura de l'écriture du commandant Esterhazy, afin d'en faire l'objet d'une comparaison officielle.

Quand il reçut les spécimens réclamés, il les compara avec le bordereau attribué à Dreyfus dont une photographie figurait naturellement parmi les pièces des caisses de sûreté et il fut frappé, à première vue, de la ressemblance des écritures.

Toutefois, ne voulant pas s'en rapporter à ses propres impressions, il fit tirer des photographies de ces spécimens, en ayant soin d'enlever les en-têtes et les autres parties qui auraient pu dénoncer l'auteur ; puis il les montra à plusieurs personnes qui déclarèrent spontanément : qu'il y avait identité entière avec l'écriture du bordereau.

A l'audience du procès Zola, le lieutenant-colonel Picquart complétait en ces termes ces renseignements :

— Je montrai les photographies des spécimens à deux personnes parfaitement qualifiées pour se rendre compte de la chose. L'une était M. Bertillon, l'autre le commandant du Paty de Clam. M. Bertillon, dès que je lui eus présenté la photographie, me dit : « C'est l'écriture du bordereau. » — Je lui dis : « Ne vous pressez pas ; voulez-vous reprendre cet échantillon et l'examiner à loisir ? » — Il me répliqua : « Non, c'est inutile ; c'est l'écriture du bordereau ; d'où tenez-vous cela ? » — « Je ne puis vous le dire. » — « Enfin, c'est d'une époque antérieure... » — Je lui répondis : « Non, c'est postérieur. »

Alors M. Bertillon me dit textuellement ceci :

« Les juifs font depuis un an exercer quelqu'un pour avoir l'écriture du bordereau. Ils y ont parfaitement réussi, c'est évident. » Je laissai deux jours la photographie de la lettre du commandant Esterhazy et une photographie du bordereau entre les mains de M. Bertillon. Au bout de ces deux jours, M. Bertillon arriva en me disant identiquement la même chose qu'il m'avait dite deux jours auparavant.

La seconde personne à qui je montrai un échantillon de l'écriture du commandant Esterhazy fut le colonel du Paty, alors commandant. Je ne le lui laissai que quelques minutes, cinq minutes, je crois, et il me dit : « C'est l'écriture de M. Mathieu Dreyfus. » Il faut vous dire, pour expliquer cela, que le colonel du Paty prétendait que, pour écrire le bordereau, Alfred Dreyfus avait fait un mélange de son écriture avec celle de son frère. Enfin, l'indication était précieuse pour moi.

Il y avait encore autre chose qui pouvait attirer mon attention sur le commandant Esterhazy et j'y reviendrai au moment où je parlerai des enquêtes. Un agent avait dit qu'un officier, — je ne sais plus si c'est un officier supérieur ou un chef de bataillon, je ne veux pas préciser, n'étant pas tout à fait sûr, — mettons que ce soit un officier supérieur, lequel était âgé d'environ cinquante ans, — fournissait à une puissance étrangère tels et tels documents. Or, *tels et tels documents* étaient précisément ceux dont m'avait parlé le camarade auquel je m'étais adressé, lorsque j'avais découvert la carte-télégramme.

Je viens de vous exposer la question des écritures ; j'arrive maintenant à une période où je fus chargé par le général Gonse de rechercher, ainsi qu'on a pu le voir par les lettres, si des documents qui figuraient au bordereau avaient pu être copiés au profit du commandant Esterhazy. Je savais que le commandant Esterhazy faisait copier chez lui pas mal de documents qu'il se procurait. On m'avait dit de m'adresser aux secrétaires qu'il avait eus, pour tâcher de savoir par là s'il avait copié réellement ces documents.

La chose était très grave. Je vous avoue qu'à ce

moment-là je considérais presque ma tâche comme terminée. Je me disais : voilà une carte-télégramme qui m'a mis sur la trace d'Esterhazy ; ce n'est pas un document suffisant pour le faire condamner, mais c'est un indice. Ensuite, nous avons la déposition d'un agent — ce n'est pas encore suffisant, — mais enfin il y a cette coïncidence étonnante ! cet agent dit : « Voilà un homme qui fournit tel ou tel renseignement », et d'autre part un camarade de régiment d'Esterhazy me dit : « Cet officier demande tel ou tel renseignement. »

Ajoutons que la pièce secrète communiquée au Conseil en 1894 s'appliquait bien plutôt à Esterhazy qu'à Dreyfus.

Ajoutons encore que la phrase du bordereau « *ce document* (le manuel de tir) *est extrêmement difficile à se procurer et je ne puis l'avoir à ma disposition que très peu de jours* » inexplicable, s'il s'agissait d'un officier d'artillerie attaché à l'état-major, était toute naturelle de la part d'un officier de troupes d'infanterie (1).

Ajoutons enfin que si le mobile de la trahison était incompréhensible avec Dreyfus, officier riche et de moralité parfaite, il apparaissait clair avec Esterhazy, officier besogneux, viveur, ayant ruiné sa femme et qui devait plus tard aller vivre à Paris dans une intimité étrange avec une fille galante du Moulin-Rouge.

Dreyfus était fils d'alsacien ayant opté pour la France, il sortait de Polytechnique et de l'Ecole de guerre. Esterhazy, vrai rastaquouère militaire,

(1) L'auteur du bordereau offre aussi de « faire copier » le projet de manuel de tir. Le capitaine Dreyfus n'avait point de secrétaire. Le commandant Esterhazy, major de son régiment, en avait un à poste fixe

était l'auteur de lettres que *Le Figaro* publia plus tard et dont voici quelques échantillons.

Voilà la belle armée de France ! C'est honteux, et si ce n'était pas la question de position, je partirais demain. J'ai écrit à Constantinople ; si on me propose un grade qui me convienne, j'irai là-bas ; mais je ne partirai pas avant d'avoir fait à toutes ces canailles une plaisanterie de ma façon.

Nos grands chefs poltrons et ignorants iront une fois de plus peupler les prisons allemandes.

. . . .

Je suis absolument convaincu que ce peuple (le peuple français) ne vaut pas la cartouche pour le tuer ; et toutes ces petites lâchetés de femmes saoûles auxquelles se livrent les hommes, me confirment à fond dans mon opinion. Il n'y a pour moi qu'une qualité humaine, et elle manque complètement aux gens de ce pays ; et si, ce soir, on venait me dire que je serais tué demain comme capitaine de uhlans en sabrant des Français, je serais parfaitement heureux.

... Ah les hommes immondes qui vont d'une femme à une autre colporter leur ragoût de lupanar, et que chacun écoute, comme cela ferait triste figure dans un rouge soleil de bataille, dans Paris pris d'assaut et livré au pillage de cent mille soldats ivres.

Voilà une fête que je rêve ! Ainsi soit-il ! (1).

L'HONNEUR DU DEUXIÈME BUREAU

L'erreur dont Dreyfus était victime apparaissait dès lors évidente et le général Gonse, sous-chef de l'état-major, écrivait au colonel Picquart le 10 septembre 1896 :

« Au point où vous en êtes de votre enquête, il ne s'agit

(1) Ces lettres dont l'authenticité a été *judiciairement* reconnue ont paru dans *Le Figaro*, en décembre 1897. Esterhazy est encore à l'heure actuelle (10 octobre 1898) chevalier de la Légion d'honneur.

pas, bien entendu d'éviter la lumière, mais de savoir comment on doit s'y prendre pour arriver à la manifestation de la vérité.

Soudain la marche de l'enquête contre Esterhazy fut arrêtée. Tous ceux qui avaient collaboré à la condamnation de Dreyfus se virent perdus si l'on découvrait l'erreur doublée de l'illégalité. Les commandants Henry et du Paty de Clam, considéraient le maintien de Dreyfus au bagne comme « l'honneur de leur bureau. » Le commandant du Paty de Clam prévenait Esterhazy et faisait mener contre Dreyfus une nouvelle campagne de presse; *L'Eclair* révélait le texte du bordereau et la communication de la pièce secrète, enfin un écrivain, M. Bernard Lazare, ayant publié une brochure sur l'erreur judiciaire dont Dreyfus était victime, M. le député Castelin adressait à la Chambre une interpellation au ministre sur « les agissements » des amis du traître Dreyfus.

En même temps pour couper court à toute information, Henry fabriquait une lettre qu'on présentait au ministre comme arrivée quelques jours avant l'interpellation, lettre adressée par M. Schwartzkoppen à M. Panizzardi et qui était ainsi conçue :

J'ai lu qu'un député va interpeller sur Dreyfus... Je dirai que jamais j'avais des relations avec ce juif. Si on vous demande, dites comme ça, car il ne faut pas qu'on sache jamais personne ce qui est arrivé avec lui.

Ce faux grossier ne fut pas montré au chef du bureau des renseignements. On s'en servit pour duper des ministres par trop bénévolement crédules ; plus tard, M. Cavaignac devait lire à la Chambre ce charabia ridicule, et l'unanimité des députés en vóter l'affi-

chage sur les murs des 36.000 communes de France. Quant à Picquart, on s'en débarrassa en l'envoyant la veille de l'interpellation Castelin, sous prétexte de mission à remplir, jusque sur les frontières de la Tripolitaine dans les parages où le marquis de Morès fut, depuis lors, assassiné par les indigènes.

LA PLAINTE DE M. MATHIEU DREYFUS.

La vérité cependant devait se faire jour.

Le journal *Le Matin* avait pu se procurer une photographie du bordereau et il en avait publié un fac-similé dans ses colonnes.

Un banquier, M. de Castro, qui était en relations d'affaires avec Esterhazy, aperçut ce fac-similé vers la fin d'octobre 1897. Voici la déposition qu'il fit à ce sujet au procès Zola :

J'ai été saisi en voyant cette écriture ; il me sembla voir une lettre du commandant Esterhazy. Je rentrai chez moi extrêmement troublé. Le lendemain matin, j'allai avec mon beau-frère chercher dans le dossier du commandant Esterhazy quelques lettres, je fis même quelques comparaisons d'écritures et j'y trouvai en effet une parfaite similitude, je dirai même une identité frappante.

Je parlai à quelques amis de cette étrange coïncidence, et mes amis me conseillèrent de porter quelques lettres à M. Scheurer-Kestner, vice-président du Sénat, qui s'occupait de l'affaire Dreyfus. Entre temps, ces amis ont parlé probablement à M. Mathieu Dreyfus (frère du condamné) qui est venu un jour me prier de lui faire voir ces lettres. Je lui proposai d'en prendre quelques-unes, il les refusa et me dit : « Je vous prie de les porter chez M. Scheurer-Kestner. » J'y allai un matin et lui dis : « Monsieur le Président, je viens vous présenter quelques pièces excessivement curieuses, vous verrez par vous-même la simi-

litude qui existe entre l'écriture de ces lettres et le fameux bordereau. »

M. Scheurer-Kestner prit ces lettres, les considéra quelque temps, puis il alla à côté dans un bureau et revint en disant :

Voilà des lettres qui sont probablement de la même main, de la même source. Je reconnus en effet l'écriture du commandant.

M. Mathieu Dreyfus qui, depuis trois ans, s'épuisait en vains efforts pour retrouver celui dont le crime était expié par son frère innocent, M. Mathieu Dreyfus, le 15 novembre écrivait au ministre de la guerre une lettre dénonçant le commandant Walsin-Esterhazy *comme le véritable auteur du bordereau qui avait servi de base aux poursuites exercées en 1894 contre son frère.*

On sait quelle suite fut donnée à cette plainte. Comment le ministre de la guerre à la tribune, le général Pellieux chargé de l'enquête, le commandant Ravary chargé du rapport, comment tout le monde du haut en bas de la hiérarchie militaire s'employa pour sauver celui que le général de Pellieux dans une lettre publique appelait « son cher commandant. » Quant à ceux qui accusaient l'officier d'avoir écrit les lettres odieuses que nous avons reproduites et dont l'authenticité a été, depuis lors, judiciairement reconnue, M. de Pellieux les traitait d'abominables calomniateurs.

Pour sauver Esterhazy, l'état-major se servit du faux Henry, de la lettre fabriquée portant le nom de Dreyfus en toutes lettres. Dès qu'ils l'avaient vue; juges enquêteurs et autres n'avaient plus aucun doute sur la culpabilité du condamné et se persuadaient que les acccusateurs d'Esterhazy étaient les

membres d'un *syndicat de trahison* qu'il fallait à tout prix atteindre.

Quant à Esterhazy :

Des témoignages, a écrit Zola dans sa lettre au Président de la République, des témoignages le montrent d'abord affolé, prêt au suicide ou à la fuite. Puis, tout d'un coup, il paye d'audace, il étonne Paris par la violence de son attitude. C'est que du secours lui était venu, il avait reçu une lettre anonyme l'avertissant des menées de ses ennemis, une dame mystérieuse s'était même dérangée de nuit pour lui remettre une pièce volée à l'état-major, qui devait le sauver. Et je ne puis m'empêcher de retrouver là le lieutenant-colonel du Paty de Clam, en reconnaissant les expédients de son imagination fertile. Son œuvre, la culpabilité de Dreyfus, était en péril, et il a voulu sûrement défendre son œuvre. La revision du procès, mais c'était l'écroulement du roman-feuilleton si extravagant, si tragique, dont le dénouement abominable a lieu à l'île du Diable ! C'est ce qu'il ne pouvait permettre. Dès lors, le duel va avoir lieu entre le lieutenant-colonel Picquart et le lieutenant-colonel du Paty de Clam, l'un le visage découvert, l'autre masqué. On les retrouvera prochainement tous deux devant la justice civile. Au fond, c'est toujours l'état-major qui se défend, qui ne veut pas avouer son crime, dont l'abomination grandit d'heure en heure,

On s'est demandé avec stupeur quels étaient les protecteurs du commandant Esterhazy ? C'est d'abord, dans l'ombre, le lieutenant-colonel du Paty de Clam, qui a tout machiné, qui a tout conduit. Sa main se trahit aux moyens saugrenus. Puis c'est le général de Boisdeffre, c'est le général Gonse, c'est le général Billot lui-même, qui sont bien obligés de faire acquitter le commandant, puisqu'ils ne peuvent laisser reconnaître l'innocence de Dreyfus, sans que les bureaux de la guerre croulent sous le mépris public.

Ce que furent les débats devant le Conseil de guerre, un témoin du procès Zola, M. Quillard, l'a raconté. Il a cité ce fait, entre autres :

« Au cours de sa déposition, M. Mathieu Dreyfus avait déclaré qu'à une certaine date, au mois de juin 1894, je crois, M. Esterhazy avait écrit une lettre dans laquelle il déclarait lui-même être dans une situation tellement épouvantable que, pour se soustraire, lui et les siens, à cette situation, il serait peut-être obligé de recourir à un crime. C'était là, dans l'affaire, un document capital. Il semble bien, cependant, que le président du Conseil de guerre l'avait oublié, ce document, puisque c'est encore Me Tézenas qui dut en fournir la cote; le document fut remis au général de Luxer; celui-ci le prit et le regarda quelque temps; puis, déclara-t-il : « Il y a quatre pages, c'est bien long. » Et alors c'est M. Mathieu Dreyfus qui monta vers le tribunal et qui mit sous les yeux du président la phrase accusatrice.

« Cet incident avait vivement frappé les esprits non prévenus. On devait être également très frappé de la façon véritablement bienveillante dont fut conduit l'interrogatoire à l'égard de M. Esterhazy. S'il arrivait à celui-ci d'avoir des lacunes de mémoire profitables à sa cause, il lui suffisait de déclarer ensuite : « Ce n'est pas important », pour que l'interrogatoire n'insistât pas sur ce point. De même, quand M. Scheurer-Kestner, au cours de sa déposition, vint à dire : « Etant un homme, je puis me tromper », cette parole d'honnête homme fut accueillie par des ricanements des personnes qui se trouvaient en face de lui.

« Tout cela, ne donnait pas l'impression d'une très grande impartialité. Puis, enfin, le huis clos; et si l'on pouvait comprendre qu'il fût prononcé pour certaines dépositions, personne n'a pu se rendre

compte de l'intérêt que présentait, pour la défense nationale, la forme des *s* et des *x*. On était venu là pour chercher la lumière, pour chercher la lumière avec angoisse et avec anxiété, et j'affirme que nulle personne, attentive et réfléchie, n'en est sortie sans cette conviction qu'au lieu de la lumière, des hommes très puissants avaient, sinon donné l'ordre, du moins manifesté le désir qu'on fît l'ombre et qu'on épaissît les ténèbres. »

Il faut aussi rappeler ce mot du commissaire du gouvernement : Comme un témoin, M. Autant, dont Esterhazy était le locataire, disait le trouble dont le commandant avait été saisi à l'annonce de poursuites : — Est-ce qu'il ne vous a payé son terme ? interrogea le commissaire du gouvernement. — Mais si, dit le témoin. Pourquoi pas ? — C'est que vous n'êtes guère bienveillant pour lui. — Je ne sais pas si je suis bien ou malveillant. Je dis la vérité.

Esterhazy fut acquitté. Il sortit de l'audience au milieu des acclamations. On l'embrassa, on suivit sa voiture qui le ramenait rue de Douai chez sa maîtresse, Marguerite Pays.

LA LETTRE DE ZOLA.

Les journaux qui s'étaient constitués les défenseurs de l'état-major et d'Esterhazy chantaient déjà victoire et proclamaient l'affaire enterrée lorsque parut le 13 janvier 1898, dans le journal *L'Aurore*, la lettre de Zola au Président de la République. Il y expliquait la condamnation de Dreyfus, œuvre de la partialité du commandant du Paty de Clam qui avait

défendu son œuvre par tous les moyens. Il montrait l'état-major se solidarisant avec du Paty de Clam pour empêcher la découverte de l'erreur et pour sauver Esterhazy. La lettre se terminait en ces termes :

J'accuse le lieutenant-colonel du Paty de Clam d'avoir été l'ouvrier diabolique de l'erreur judiciaire, en inconscient, je veux le croire, et d'avoir ensuite défendu son œuvre néfaste, depuis trois ans, par des machinations les plus saugrenues et les plus coupables.

J'accuse le général Mercier de s'être rendu complice, tout au moins par faiblesse d'esprit, d'une des plus grandes iniquités du siècle.

J'accuse le général Billot d'avoir eu entre les mains les preuves certaines de l'innocence de Dreyfus et de les avoir étouffées, de s'être rendu coupable de crime de lèse-humanité et de lèse-justice, dans un but politique et pour sauver l'état-major compromis.

J'accuse le général de Boisdeffre et le général Gonse de s'être rendus complices du même crime, l'un sans doute par passion cléricale, l'autre peut-être par cet esprit de corps qui fait des bureaux de la guerre l'arche sainte, inattaquable.

J'accuse le général de Pellieux et le commandant Ravary d'avoir fait une enquête scélérate, j'entends par là une enquête de la plus monstrueuse partialité, dont nous avons, dans le rapport du second, un impérissable monument de naïve audace.

J'accuse les trois experts en écritures, les sieurs Belhomme, Varinard et Couard, d'avoir fait des rapports mensongers et frauduleux, à moins qu'un examen médical ne les déclare atteints d'une maladie de la vue et du jugement.

*J'accuse les bureaux de la guerre d'avoir mené dans la presse, particulièrement dans L'*Eclair *et dans L'*Echo de Paris, *une campagne abominable, pour égarer l'opinion et couvrir leur faute.*

J'accuse, enfin, le premier Conseil de guerre d'avoir violé le droit en condamnant un accusé sur une pièce restée secrète, et j'accuse le second Conseil de guerre d'avoir couvert cette illégalité par ordre, en commettant à son tour le crime juridique d'acquitter sciemment un coupable.

Et Zola demandait à être poursuivi, prêt, disait-il, à établir le bien fondé de toutes ses accusations.

De sa lettre, qui tenait huit colonnes de journal, on releva seulement les trois dernières lignes « l'acquittement par ordre » comme si l'on avait voulu passer condamnation sur tout le reste.

Zola comparut devant la Cour d'assises de la Seine le 7 février. La salle, le palais furent envahis par des bandes de manifestants qui poussaient des cris de mort sur son passage et qui acclamaient Esterhazy, le saluant du cri de : Vive l'armée.

Les audiences durèrent quinze jours. La salle était composée d'officiers qu'on laissait pénétrer avant tous autres et qui, même en civil, entraient sur le vu de leur carte. Les débats furent présidés par M. le conseiller Delegorgue qui laissa toutes les manifestations hostiles à la défense se produire librement, et n'eut d'autre souci que d'empêcher la vérité de se faire jour.

Il viola la loi en refusant la parole aux avocats de Zola et du gérant de *L'Aurore* Mes Labori et A. Clémenceau lorsqu'ils la réclamèrent pour poser des questions au général de Boisdeffre. Celui-

ci venait de poser la question de confiance au jury, après avoir affirmé l'authenticité du faux Henry produit par le général de Pellieux comme preuve décisive de la culpabilité de Dreyfus.

Zola fut condamné à un an de prison et 3.000 francs d'amende. Le gérant de *L'Aurore* à quatre mois de prison et 3.000 francs d'amende.

Mais l'illégalité du jugement de 1894 avait été démontrée.

Mais Esterhazy n'avait pas répondu un seul mot aux accusations formulées contre lui, et si le prinee Henry avait bien pu serrer dans ses bras l'officier suspect après l'interrogatoire écrasant que lui avait fait subir Me Clémenceau, l'infamie du personnage avait éclaté à tous les yeux non prévenus. La plaidoirie de Me Labori enfin avait jeté sur l'erreur judiciaire dont Dreyfus est victime, les premières clartés, et convaincu les plus hésitants, qu'Esterhazy était l'auteur du bordereau attribué à Dreyfus.

La lumière devait continuer à se faire.

Le 8 avril, paraissait dans le journal *Le Siècle* une déclaration de M. Casella, qui n'avait pas été entendu au procès Zola et qui affirmait sous la foi du serment tenir de M. Panizzardi, attaché militaire italien et de M. Schwarkoppen attaché militaire allemand, qu'Esterhazy était bien l'auteur du bordereau et que Dreyfus était innocent.

Le 24 juin, M. Conybeare, professeur à l'Université d'Oxford, écrivait à M. Reinach une lettre contenant cette phrase : Je suis assuré que le colonel Schwarkoppen ne niera pas qu'il donnait 2.000 francs de mensualité à son informateur habituel Esterhazy.

Le reste est d'hier : Le discours de M. Cavaignac, le faux Henry affiché sur tous les murs, l'arrestation d'Henry, son suicide, la revision enfin décidée; notre memento chronologique suffit pour rappeler tous ces événements.

L'état-major n'a cependant pas désarmé ; il vient de tenter une dernière et audacieuse diversion : Déshonorer le colonel Picquart, le condamner comme faussaire ! L'imputation est absurde, le faux qui lui est reproché « le petit bleu » n'étant pas une *preuve,* mais un indice qui l'a mis sur la trace d'Esterhazy. C'est là un dernier incident, un dernier chapitre du roman vécu dont la France souffre depuis un an. Le dénoument n'en sera point changé. La réparation de l'erreur est proche. La vérité en est à sa dernière étape.

Aucune puissance n'a pu l'arrêter, aucune puissance ne l'arrêtera.

Mon cher Paul,

Un de mes amis, le Commandant de Rosière, désire passer deux mois à Londres dans une famille pour se perfectionner dans la connaissance de la langue anglaise.

Voudrais-tu être assez aimable pour faire insérer l'annonce suivante que tu traduiras au préalable en anglais :

« Gentleman français voulant apprendre l'anglais, désire passer deux mois ~~dans~~ à Londres dans famille honorable. Adresser conditions détaillées à de ~~Rozière~~ Rosière, 16 bis avenue la Motte-Picquet, Paris »

Penses-tu qu'on répondra à Paris ? — Si on fait de suite insérer l'annonce

Fac-similé d'une lettre de A. Dreyfus.

Je reçois, Monsieur, avec surprise la lettre que vous avez bien voulu m'adresser. Je crois devoir vous donner quelques explications. A l'époque de mon mariage et dans le temps qui suivirent, je fus l'objet de tentatives fort nettes de chantage de la part d'une certaine dame [illegible] et de connaissances de ma nouvelle famille. A ma [illegible], j'eus la très grande faiblesse à ce moment de me laisser troubler par ces indignes manœuvres. Cette femme m'extorqua ainsi diverses sommes et même parfois ma signature. Elle eut à cette occasion comme agent conscient ou inconscient (je l'ai dit de [illegible]) une Mme Bailly que je ne connaissais pas et n'avais jamais vue. Je certifie de dire que jamais je n'ai contracté l'ombre d'une dette vis-à-vis de ces 2 personnages, que je ne leur ai jamais rien acheté, jamais rien dû, ainsi qu'il est aisé de le prouver. Il y a environ cinq ans, après avoir subi ainsi plusieurs exploitations, je me révoltai à la fin et refusai de payer un billet dont on fut présenté par la [illegible]

Fac-similé d'une lettre d'Esterhazy.

Sans nouvelles m'indiquant que vous
désirez me voir, je vous adresse cependant
Monsieur quelques renseignements intéressants
1° une note sur le frein hydraulique
du 120 et la manière dont s'est conduite
cette pièce.
2° une note sur les troupes de couverture.
(quelques modifications seront apportées par
le nouveau plan).
3° une note sur une modification aux
formations de l'artillerie:
4° une note relative à Madagascar.
5° le projet de manuel de tir de
l'artillerie de campagne (14 mars 1894.)

Fac-similé de la pièce

Ce dernier document est extrêmement difficile à se procurer et je ne puis l'avoir à ma disposition que très peu de jours. Le ministère de la guerre en a envoyé un nombre fixe dans les corps et ces corps en sont responsables, chaque officier détenteur doit remettre le sien après les manœuvres. Si donc vous voulez y prendre ce qui vous intéresse et le tenir à ma disposition après, je le prendrai. A moins que vous ne vouliez que je le fasse copier in extenso et ne vous en adresse la copie.

Je vais partir en manœuvres

ite « le Bordereau ».



PARIS. — IMP FERD. IMBERT, 7, RUE DES CANETTES.